



Paris, mercredi 22 mai 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02954

Pris en application :

Arrêté préfectoral n°2024-RG-23

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique de sports nautiques)****SEINE - Bief du Coudray
Bassin de vitesse de Nandy****Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 01/06/2024 à 14:00 au 31/10/2024 à 18:30**

o Seine à l'amont de Paris

entre les pk 124.488 et pk 126.073 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté N° 2024-rg-23, Monsieur le Sous Préfet de Torcy autorise l'association Thales Avionics IDF à pratiquer ses activités nautiques en dehors des dates et horaires fixés par l'arrêté interpréfectoral du 5 juillet 2019, soit: du 1er juin au 31 octobre 2024, les vendredi et dimanche de 14 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 15 h 00 à 18 h 30.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/11/2024

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT